



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2022

Date de convocation : 21 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt et deux, **le vingt-huit juillet**, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

Présent(e)s

Mesdames : M. BROCHET ; L. CADINOT ; C. LEWIN ; S. LACHERAY ; A. OLIVIER ; V. SEBIRE

Messieurs : R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ; J.-M. RENAULT ; P. VAUCHEL

Absent(e)s/excusé(e)s : P. BRUMARD ; M. MORVAN-FIERVILLE ; S. DELAUNE ;

S. DENEUVE.

Madame Sandrine Lacheray est élue secrétaire de séance.

Quorum : 11 présents

Ordre du Jour :

45-2022 : *Avis Enquête publique sur le projet de Bionorrois de fontaine-le-Dun* ; Monsieur le Maire présente le projet de la société Bionorrois relatif à la création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Fontaine-le-Dun, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et son plan d'épandage associé s'étendant sur 229 communes de Seine-Maritime.

Notre commune est concernée par le plan d'épandage (1 parcelle sur Colleville)

Un problème a été noté sur la situation du terrain d'épandage prévu. La remarque a été transmise au commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle doit donner un avis sur ce projet.

Les conseillers donnent un **AVIS DEFAVORABLE** au projet d'un épandage de boue sur la parcelle ciblée n° 119-49 localisée sur la commune de COLLEVILLE 76400 et concernant le projet lié à l'exploitation d'une unité de méthanisation au sein du territoire de la commune de Fontaine-le-Dun (Val du Bourdal, rue Albert Perne), ceci au vu de la situation choisie.

46-2022 : *Renouvellement contrat de gestion Bibliothèque municipale* ; Le Maire informe le conseil que le contrat de gestion de logiciel de la bibliothèque arrive à échéance, il convient donc de renouveler le contrat avec l'Agence Française Informatique.

Le devis s'élève à 429.24€ HT soit 515.09 € TTC comprenant la licence, l'hébergement et la maintenance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

-valide le renouvellement du contrat et autorise le Maire à signer tous les documents inhérents au renouvellement de ce contrat pour la gestion de la bibliothèque municipale.

47-2022 : *Proposition contrat avec JVS infinity (Cloud)* ; Le Maire précise qu'au vu de l'évolution de la nomenclature, il est proposé de passer à un contrat supérieur au contrat actuel afin d'obtenir un hébergement complémentaire et sécurisé sur le Cloud, grâce à JVS Maristem. Cet outil nous permet de travailler sur les différents logiciels indispensables à la gestion administrative et comptable de la commune.



Cette nouvelle option permettrait d'avoir accès aux dernières versions des logiciels utilisés et aux prochaines gammes, sans avoir besoin d'obtenir de nouvelle licence. Le forfait comprend les évolutions techniques, fonctionnelles et réglementaires.

Le montant s'élève à 4 320 € HT soit 5 184 € TTC.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide la proposition de JVS Maristem
- valide la souscription au forfait qui s'élève à 4320 € HT soit 5 184 € TTC
- autorise le maire à signer tous les documents inhérents.

48-2022 : *Proposition de souscription à une seconde clé de signature* ; Le Maire expose qu'afin d'assurer la continuité de service en cas d'absence du maire, une clé de signature Certinomis complémentaire permettrait de palier à cette difficulté.

Après avoir demandé un devis auprès de JVS Maristem, déjà fournisseur de la clé de signature.

Le montant du devis s'élève à 510 € TTC

Le Maire propose de nommer Denis Hébert, adjoint, administrateur de cette seconde clé.

Après délibération, le conseil

- valide l'achat d'une clé supplémentaire auprès de JVS Maristem pour un montant de 510 €
- autorise le maire à signer tous les documents inhérents à cette demande.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 20 heures.

Procès-Verbal de Clôture de séance,

Le 22 septembre 2022

Membres présents :

Remarque :

Le Maire
T. DUPREY

La secrétaire de séance,
S. LACHERAY